

Documents sur les familles seigneuriales de *Thorame*, et *Féraud de Thorame*, et d'autres patronymes apparentés.

Nobiliaire universel de France : ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume avec les armoiries de chaque famille gravées en taille douce faisant suite au dictionnaire de la noblesse de France qui paraissait avec privilège du roi avant la révolution par m de Saint-Allais auteur des généalogies historique des maisons souveraines de l Europe dieu et les bourtions tome quinzième trãnsferred tq v u qf wlibrary a paris chez l auteur rue de la yrillière n 10 1818 nobiliaire universel1

<http://books.google.fr/books?id=dR8VAAAAQAAJ&pg=PA202&dq=dictionnaire+de+la+noblesse+jean+de+Jassaud&ei=CH51S6f8JpbONPqgzd8E&cd=1#v=onepage&q=&f=false>

Par Nicolas Viton Saint-Allais, Ange Jacques Marie de La Chabeaussière

p. 340

DE JASSAUD DE THORAME maison dont il csl fait mention lome XIII page a 7 c est à tort qu il y est dit que cette famille s éteint attendu que le baron de Thorame a laisse un fils qui existe de nos jours en Languedoc il est frère de Marie Désirée de Jassaud de Thorame dont il est question audit article Armes D azur au croissant d argent au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d or

p. 217

1446 Antoine de Glandevès seigneur de Thorame

1447 Louis de Bolène seigneur de Reillane

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
LETTRES, SCIENCES ET ARTS
des
ALPES-MARITIMES

Tome I^{er}



NICE
TYPOGRAPHIE DE V.-EUGÈNE GAUTHIER ET C^o
Éditeurs
Descente de la Caserne, 1
1865

p. 20

Il vient d'être dit que parmi ces dernières deux seules avaient cherché leurs alliances au dehors ce furent celles de Glandevéz et de Beuil qui dès leur première origine s'apparentèrent avec la maison de Thorame Celle-ci étendait son autorité sur la plus grande partie du diocèse de Senez et de même que les maisons de Sisteron et d'Agonit Sault était une branche de Forcalquier 0 Mais vers

1 Les généalogistes de Provence ne s'accordent pas sur l'origine des maisons de Thorame et de Glandevéz ni sur le passage de l'une dans l'autre L'auteur de Y Histoire héroïque de la noblesse de Provence dit t 1 p 492 qu'il est fait mention des comtes de Glandevéz dans des documents de l'église d'Apt qui remontent aux X^e 16^e et XI^e siècles et invoquant l'autorité de l'abbé Robert il prétend que cette maison est originaire d'Apt et qu'elle a pris le nom de Feraud à la suite du mariage d'un de ses membres avec la dernière héritière de la famille de ce nom Do

la Chesnaie Desbois Dict de la Nobl au contraire repousse cette opinion comme reposant sur une interprétation erronée et d'après le même abbé Robert il veut que les Feraud de Thorame aient pris le nom de Glandevéz à la suite du mariage d'Anselme Feraud seigneur de Tlioi anie avec la dernière héritière des seigneurs de Glandevéz du nom de Balb vers l'an 1235 On ne saurait ici s'engager dans ce débat Le tableau généalogique que nous avons dressé en contient la solution d'après les témoignages qui nous ont paru les plus sûrs La maison de Glandevéz est un rameau de celle des Balbs de Saint Auban et Puget Théniers La maison de Feraud de Thorame est issue des comtes de Forcalquier Quant aux Glandevéz mentionnés dans les documents de l'église d'Apt on ne peut qu'y reconnaître les descendants d'Isnard l'arrière mari d'Odile de Sisteron dont un du nom de Miron Lagit possédait Clanz Marie Puget Garnic etc et l'autre du nom de Rostainç possédait Beuil Ylonse.

le commencement du XIII^{me} siècle elle se fondit tout à coup par les femmes dans celle de Glandevéz qui depuis lors porta simultanément les deux titres Ce fait fut précédé par un autre de même nature qui prend ici une importance particulière de ce qu'il servira à expliquer comment une partie des membres de la famille de Thorame prit la qualification de seigneurs d'Ylonse Pendant le XII^{me} siècle au moment où s'accroissait le mouvement des populations pour se soustraire à la domination féodale et se constituer en communes les seigneurs de leur côté opposèrent la plus vive résistance quelques uns durent se relâcher de leurs prétentions mais la plupart des autres soutinrent la lutte avec leurs sujets et les replièrent sous le joug en leur faisant cruellement expier leur rébellion Les archives communales sont pleines des actes de transaction qui se firent à cette époque et de ceux qui dans le cours des temps subséquents apportèrent de nouvelles concessions à l'occasion des renouvellements d'hommage ce n'est que par leur étude qu'on peut se faire une idée de la condition misérable des populations des charges et des redevances vexatoires et incessantes auxquelles elles étaient soumises et de la difficulté extrême avec laquelle elles parvenaient parfois à les atténuer Dans la guerre qui s'engagea et où les violences ne furent épargnées ni d'un côté ni de l'autre on s'aida en même temps de toute sorte de prétextes d'accusations et de calomnies Il n'est pas toujours facile d'y démêler la part de la vérité mais le mal était grand et profond le doute ne peut porter que sur la mesure des griefs réciproques Parmi ceux qu'on invoquait contre les seigneurs il en est un surtout qui est souvent mentionné et qui repose sur une prétention tellement monstrueuse que beaucoup d'auteurs se refusent à y croire et tiennent pour apocryphes les documents à l'aide desquels on veut en faire

Roqucléron etc Ces seigneurs en effet par leur mère Odile tenaient aux familles issues des comtes de Forcalquier et on s'explique ainsi qu'on ait pu les désigner comme étant seigneurs de Glandevéz parce que leurs terres étaient comprises dans le diocèse de ce nom

constat Pour la honte des sociétés de ce temps ces auteurs vont trop loin et il faut convenir que plus ou moins grave elle s'introduisit vers l'époque des croisades Elle comportait un droit qu'on désigna en France par divers noms dont le moins malhonnête est celui de prélibation en Angleterre et en Ecosse où il paraît avoir été plus communément exercé par celui de marchette Les familles féodales des Alpes Maritimes ne furent pas toutes à l'abri de ces imputations à en juger par les témoignages que l'histoire en a conservés Ils désignent plus particulièrement les détenteurs des grands fiefs situés dans le voisinage des deux rives du Var et dans ce nombre les seigneurs de Beuil sont ceux qui eurent le plus à souffrir de l'exaspération de leurs sujets soit que leur domination ait été plus oppressive soit que les populations qui y étaient soumises aient été d'un caractère moins endurant ou plus porté à l'indépendance Ylonse fit partie des premières possessions des seigneurs de Beuil comme le démontrent la donation qu'ils firent entre le XI^{me} et le XII^{me} siècles de l'église de St Laurent à l'abbaye de Lérins et celle de l'église de N D de Vie à l'abbaye de St Dalmas de Pédone vallée de la Sture toutes deux situées à Ylonse et comprises dans les biens allodiaux de ces seigneurs Il paraît aussi qu'ils y avaient leur résidence préférée Mais les dispositions peu sûres de leurs sujets les tenaient en de perpétuelles alarmes et

elles les réduisirent à la nécessité d entourer leur château de telles défenses qu il n est désigné dans les anciens documents que par le nom de fortalitiu 0 De gré ou de force par voie de mariage ou de tout autre accommodement vers la fin du XII^m siècle le fief d Ylonse passa dans la maison de Thorame Il devint l apanage d une branche cadette qui en prit particulièrement le titre tandis que la branche aînée ne se trouvant plus représentée que par une seule héritière se confondit par mariage avec la maison de Glandevéz A dater de ce jour les Glandevéz héritiers des biens de Thorame portèrent simultanément le nom et les armes des deux familles IV

1 Un hostel situât infra dich luec sobre lo rotor del fort acte de vente d une maison à la commune d Ylonse i570 Arch d Ylon)

La domination des Feraud de Thorame fut pour Ylonse époque d apaisement et c est au milieu d une population amie que Raymond Feraud vint au monde Mais la des membres de sa famille et lui même n y passèrent que leurs premières années Béatrix sa sœur épousa Rostaing de Beuil veuf d Huguette Rambaud autre sœur dont le nom est resté inconnu épousa Laugier de Roquestéron Guillaume Feraud de Thorame Raymond Feraud de qui nous nous occupons ici spécialement furent attachés à la maison de Charles I^{er} puis Charles II d Anjou roi de Naples Quant à l aîné des Guillaume Feraud d Ylonse chargé comme tel service du fief il passa à Ylonse le temps qu il ne pas à ses devoirs militaires et il y exerçait les droits ainsi qu on le voit par une charte en date 14 février 1319 au début de laquelle on lit Ipsa universitas de Ylontia ethomines voce preconia et sonu campane seu congregata magna et patente viro domino Guillelmo Fe milite dicti castri et de cujus voluntate fecerunt certos syndacos et procuratores 1 C est pendant l absence des seigneurs d Ylonse que les de Rostaing de Beuil poussés à bout par sa tyrannie par la prétention énoncée plus haut s il faut en croire aux généalogistes de la maison de Grimaldi mais plus probablement travaillés par un aventurier issu des Grimaldi de Gênes du nom d Andaron se soulevèrent égorgèrent toute la famille de leurs seigneurs à l exception d une fille nommée Astruge et l ayant mariée de force à Andaron ils le prirent pour leur seigneur Tel fut le commencement des seigneurs de Beuil de la 2^{de} race Pendant ces événements 1315 les habitants d Ylonse maintinrent leur fidélité à leurs seigneurs ce qui démontre combien profondément ils avaient su changer les dispositions de leurs vassaux Ceux ci en donnèrent une vingtaine d années après une preuve plus éclatante Guillaume Feraud d Ylonse qui en 1321 assistait encore le sénéchal de Provence Raynald de Scaletta dans le règlement des affaires 1 Arch de la com d Ylonse ...

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DES FERAUD DE THORAME.

Feraud de Thorame, issu de la maison de Forcalquier (du XI^{me} au XII^{me} siècle).

Fouques de Thorame, év. de Marseille en 1174, mort en 1185.	Obert Feraud de Thorame, ecclésiastique (Confirmat. des priv. de l'abb. de Senanque). 1149.	Guillaume Feraud I^{er} , seigneur de Thorame par sa femme NN. co-seigneurs de Glandevéz. 1174.
--	--	--

Feraudus de Thoramena, ecclésiastiq. 1227. Cession du consulat de Grasse à RAYMOND BÉRENGER (arch. de Grasse).	Guillaume Feraud II , de Thorame, mari de NN. de Beuil qui lui apporta le fief d'Ylonse. Fait abandon de ses biens et se retire au monastère de St-Victor de Marseille. 1217.
---	--

Guillaume Feraud III , de Thorame, branche cadette, mari de NN. de la maison d'Agoult, seigneur d'Ylonse. (Comm. du XIII ^{me} siècle).	NN. de Thorame, branche aînée. (Comm. du XIII ^{me} siècle).
	NN. de Thorame, héritière, femme d'ANSELME de Glandevéz. 1235.

NN. de Thorame, femme de LAUGIER ROSTAING, seigneur de Roquesteron. 1331.	NN. Feraud de Thorame.	Raymond Feraud des seigneurs d'Ylonse. 1245-1324.	Guillaume Feraud IV , des seign ^{rs} d'Ylonse. 1321. Mari d'HONORADE de Glandevéz (?) sans postérité. Ses droits passent à Isnard de Glandevéz, dit <i>le Grand</i> .	Béatrix , femme en 2 ^{des} noces de GUILLAUME ROSTAING de Beuil. Astruge , femme d'ANDARON de Grimaldi. Voir la généalogie de la maison de Beuil.
Jean d'Ylonse et Roquesteron , sans postérité. Ses droits passent à Louis de Glandevéz , seigneur de Cuers et Falcon.	Gilbert Feraud de Thorame. Naples 1303-1309. Mari d'INOLÈSE de la Lande, veuve de RAMBAUD de Mevouillon. (Arch. de la Zecca, Naples, Reg. 1309. fol. 11).			

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DES FERAUD DE THORAME.

Feraud de Thorame, issu de la maison de Forcalquier (du XI^{me} au XII^{me} siècle).

Fouques de Thorame, év. de Marseille en 1174, mort en 1185.	Obert Feraud de Thorame, ecclésiastique (Confirmat. des priv. de l'abb. de Senanque). 1149.	Guillaume Feraud I^{er} , seigneur de Thorame par sa femme NN. co-seigneurs de Glandevéz. 1174.
--	--	--

Feraudus de Thoramena, ecclésiastiq. 1227. Cession du consulat de Grasse à RAYMOND BÉRAMGER (arch. de Grasse).	Guillaume Feraud II , de Thorame, mari de NN. de Beuil qui lui apporta le fief d'Ylonse. Fait abandon de ses biens et se retire au monastère de St-Victor de Marseille. 1217.
---	--

Guillaume Feraud III , de Thorame, branche cadette, mari de NN. de la maison d'Agoult, seigneur d'Ylonse. (Comm. du XIII ^{me} siècle).	NN. de Thorame, branche aînée. (Comm. du XIII ^{me} siècle). NN. de Thorame, héritière, femme d'ANSELME de Glandevéz. 1235.
--	--

NN. de Thorame, femme de LAUDIER ROSTAING, seigneur de Roquesteron. 1331.	NN. Feraud de Thorame.	Raymond Feraud des seigneurs d'Ylonse. 1245-1324.	Guillaume Feraud IV , des seign ^{rs} d'Ylonse. 1321. Mari d'HONORADE de Glandevéz (?) sans postérité. Ses droits passent à Isnard de Glandevéz, dit <i>le Grand</i> .	Béatrix , femme en 2 ^{des} noces de GUILLAUME ROSTAING de Beuil. Astruge , femme d'ANDARON de Grimaldi. Voir la généalogie de la maison de Beuil
Jean d'Ylonse et Roquesteron, sans postérité. Ses droits passent à Louis de Glandevéz, seigneur de Cuers et Falcon.	Gilbert Feraud de Thorame. Naples 1303-1309. Mari d'INGLÈSE de la Lande, veuve de RAMBAUD de Mevouillon. (Arch. de la Zecca, Naples, Reg. 1309. fol. 11).			

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GLANDEVEZ.

(Fascé d'or et de sable de six pièces).

Guillaume 1^{er} Comte d'Arles ou de Provence, mari d'une fille d'HUGUES roi d'Italie.

Hugues, prince de Callians, mari d'ERMENGARDE, fille de GUILLAUME 1^{er}, comte de Provence (femme en premières nocés de ROBERT II, comte d'Auvergne).

Bertillon ou **Berthillon**, cru fils d'HUGUES, prince de Callians, désigné comme parent d'HUGUES, roi d'Italie, mort en 945, d'après une charte de donation en faveur du monastère de Lérins, en date de l'an 1066 (cart de Lérins).

Ingelbert ou **Aldebert**, mari d'ERMENGARDE ou HÈVE (fille de PIERRE, fils de MIRON et ODILE de Nice). (1012. Donation de certaines terres de Massoins et de Bayrols, signée par DURANTUS, év. de Nice), mentionnés dans la charte de l'an 1066.— Donation du château de St-Blaise. (1028).

Hugo et **ERMENGARDE** et leurs fils.
1038. Donation à Lérins de certains biens provenant de l'héritage du C^{te} Guillaume.

Isnard 1^{er}, mari d'ODILE de Sisteron, Se dit fils d'INGELBERT, fils de BERTHILLON. (1066. Cart. de Lérins).

Miron ou **Milon** dit **LACIT**, mari de **BÉATRIX** 1042. Seigneur de Clanz, Marie et Puget-Garnier.

Pierre-Balb 1^{er}, mari d'AIMERADE ou AUFRESE. Seig^r de St-Auban, Puget-Théniers, etc., 1042. 1066. 1091.

Rostaing, mari d'ADÉLASSIE, mentionné dans la donation de l'an 1066. Tige des seigneurs de St-Sauveur.

Aldebert, mentionné dans la donation de l'an 1066. Mari d'ERMENGARDE, seigneur du Muy.

Guillaume II, échange ses droits sur le Puget contre la seigneurie du Muy. (1164). Tige des seig^{rs} de Puget-Théniers.

Pierre-Balb II, seigneur de Glandevéz. (Vente de ses droits sur Drap à l'év. de Nice) 1165. 1175.

Jean. 1232. Héritier du Château de Glandevéz, de la Sedz d'Entrevaux, Ville-Vieille, St-Cassien, Touët de Beuil, Villar, Montblanc et de la Condamine d'Avenas.

Anselme. 1232. Mari de la dernière héritière de **Thorame**, branche aînée, héritier de la Roquette, Collongue, Puget-Figette, la Penne, Chaudol, Cainée, Todon, Gillette, Ste-Marguerite (Dofraires).

1265. **Guillaume III**, **FERAUD**, mari de **BÉATRIX**, des vicomtes de Marseille. **GUILLAUME FERAUD** fit acquisition de Châteauneuf-le-Charbonnier en 1282. Il acquit **Faucon** d'Isnard de Dauphin, seigneur de Niozella, descendant des comtes de Forcalquier. Il était seigneur de Cuers (*Dns de Coreys*) par sa femme.

Nicolas ou **Anselme**, évêque de Glandevéz. 1326.

Elzéar év. de Toulon. 1317.

Isnard, dit *le Vieux*, mari d'ERMENGARDE fille d'ISNARD d'AGOULT, bon d'Ollières. 1272.

François, seigneur de Châteauneuf-le-Charbonnier, qui fait tige.

Boniface, mari de **DEGANE** ou de **CANE**, mort sans postérité en 1320.

Catherine, femme du sén^{er} **RICHARD** de **GAMBATEZA**. Vend ses droits sur **Roure** à **Fris** **CAYS** de Nice en 1337.

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GLANDEVEZ.

Guillaume IV, fils d'ISNARD dit *le Vieux*, mari de LOUISE de VILLENEUVE des ARCS, fille d'ARNAUD et de BOURGUETTE de SARRAN. Mort en 1359, avint son père.

<p>Béatrix, femme de BARNABÉ de GRIMALDI, baron de Beuil.</p> <p>Voir la généalogie de la maison de Beuil.</p>	<p>Honorade, femme de GUILLAUME FERAUD des seign^{rs} d'Yionse.</p> <p>(?)</p> <p>Voir la généalogie de la maison de Thorame.</p>	<p>Isnard dit le Grand, Lieutenant-Général en Provence en 1391. Mort en 1409 et enseveli à Nice dans l'église de St-François.</p> <p>A eu trois femmes :</p> <p>1° ALIX de la VOUTE des seign^{rs} de St-Montan, en Languedoc; de qui :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"> <p>Guillaume Feraud, mari de BRIANDE de Trian, fille de LOUIS V^o de Talard et de MABILE d'Agoult-Saut en 1379, de qui :</p> </td> <td style="padding: 2px;"> <p>Bermond sans postérité.</p> </td> </tr> </table> <p>Louis, Isnard, Victor et Raymond, tige des barons de Gréoux, etc., etc.</p> <p>2° ISOARDE de ROQUEFÉUIL, sans enfants.</p> <p>3° BÉATRIX de BALDES, dame de St-Laurent, de qui :</p> <p>Pierre, auteur des seigneurs de Montblanc et du Castelet;</p> <p>Antoine, auteur des seigneurs de Cuges;</p> <p>Louise de Glandevéz, etc. etc.</p>	<p>Guillaume Feraud, mari de BRIANDE de Trian, fille de LOUIS V^o de Talard et de MABILE d'Agoult-Saut en 1379, de qui :</p>	<p>Bermond sans postérité.</p>	<p>Louis de Cuers et Falcon. 1359. Mari: 1° de JEANNE BALB ROSTAING, dame de Rimplaz; 2° d'HÉLÈNE de Glandevéz; de qui :</p> <p>1° Pierre.</p> <p>2° Jean, sieur de Roquestéron, mari de LOUISE de Vintimille; de qui :</p> <p>Mételine de Glandevéz, mariée à GUILLAUME de Villeneuve, bâtard de SÉRANON.</p> <p>3° Héliou de Glandevéz, mari de PHILIPPINE de Glandevéz; de qui :</p> <p>1° Pierre, seign^r de Château-neuf, chambellan du roi René.</p> <p>2° Louis, évêque de Marseille, et en 2^{de} n^oces, mari de MARGUERITE de Villeneuve; de qui :</p> <p>1° Raymond Feraud;</p> <p>2° Louise, femme de THOMAS de Jarente, seigneurs de Senas.</p>
<p>Guillaume Feraud, mari de BRIANDE de Trian, fille de LOUIS V^o de Talard et de MABILE d'Agoult-Saut en 1379, de qui :</p>	<p>Bermond sans postérité.</p>				

N. B. Le nom de Guillaume Feraud porté par le fils d'Isnard-le-Grand; celui de Jean, sieur de la Roquestéron, et celui de Raymond Feraud, portés par la descendance de Louis de Cuers, semblent indiquer la transmission des biens provenant des seigneurs d'Yionse.

Ces tableaux tels qu'il a été possible de les dresser avec les rares données que fournissent les historiens et les généalogistes de Provence ne sauraient présenter un ensemble exempt de lacunes il a fallu les dégager des détails qui en font l'authenticité et se borner à indiquer la filiation et la parenté du poète Ils y suffissent aller au delà serait s'engager en des longueurs ici hors de place Cependant il importe de remarquer que Guillaume Feraud de Thorame père de R Feraud avait épousé une fille de la maison d'Agoult On ne dit pas il est vrai de quelle branche elle était mais à en juger par les rapports que les Thorame ont eus avec les Mevouillon et par les alliances qui les ont encore consacrés en 1309 et en 1379 on se persuade assez volontiers que la femme de Guillaume Feraud était de cette maison tout au moins il reste acquis qu'elle était de la maison d'Agoult Or Alayette de Mevouillon dame de Curban était de la même maison et par conséquent parente de R Feraud Mais à quel degré c'est ce qu'il faut rechercher Il ya dans un des mille récits qui agrémentent le livre que César Nostre Dame a écrit sous le titre A Histoire de Provence une anecdote que les privilèges des écrivains de son temps permettaient de conter mais que la sévérité de nos convenances interdisent ici Elle contient une révélation piquante du ton qui régnait à la cour de Raymond Berenger et de la liberté de rapports qui existaient entre le prince et les seigneurs de sa maison Les lecteurs curieux la trouveront à la page 263 de ce petit in folio Les

compagnons du héros de la fête Guilhem de Bargemon 2 avaient les plus beaux noms de la Provence c'étaient entre autres le comte de Vintimille le chevalier d'Esparron Thibaud de Vins En-

1 C de Nostre Dame écrit toujours Alaette de Meolhon parmi les autres historiens ses contemporains Jofredi écrit Mèiillon Bouche dans le cat des évêques d'Embrun Raymundus de Mévillon les FF de S o Marthe Raymundvs de Mcdullione De Médouilhon Mèvolhon Gall Christ t 1 col 465 Après eux Papon a écrit Mevouillon Mevouillon est aujourd'hui un village de 7 à 800 hab du canton de Sédron arrondissement de Nyons Drôme dans la partie de ce département qui jadis était comprise dans la Provence Curban est un village de 500 hab dans le canton de la Motte arrondissement de Sisteron Basses Alpes 2 Le fief de Bargemon appartenait alors à la maison de Vintimille 35

trecasteaux et pour abrégé le chevalier de Mevouillon 0 sieur de Curban frère de la dame Alayette de Mevouillon Tous ces seigneurs étaient probablement fort jeunes mais le propos de Guilhem pour être leste n'était pas d'un enfant Supposé que leur âge lut entre vingt ou vingt cinq ans et que l'on fût alors vers les dernières années du règne de R Béren ger ce qui est moins probable que le contraire il s'ensuivrait que avant l'an 1245 Alayette de Mevouillon avait plus de vingt ans à en juger par l'âge de son frère et avait déjà une grande notoriété puisque la mention qui en est faite d'une manière inattendue et toute exceptionnelle tend sans le moindre doute à joindre au nom de chevalier de Mevouillon une particularité flatteuse A ceux qui contrairement voudraient y voir une allusion à un scandale tel que celui qui est rapporté dans la notice consacrée à R Feraud il ya une réponse fort simple c'est que si R Feraud était déjà né en 1245 il était en nourrice Par la contradiction la plus inexplicable Alayette à la mémoire de qui C de Nostre Dame a infligé une véritable flétrissure est plusieurs fois citée presque dans les mêmes pages avec les termes les plus honorables La désigne t il comme une des présidentes de la Cour d'Amour du château de Ro manin il l'associe à Phanette de Gantelme dame de Roma nin à la marquise de Malespine à la marquise de Saluées a Clarette dame de Baulx à Laurette de St Laurens à Cécile Rascasse dame de Charomb à Hugone de Sabran fille du comte de Forcalquier etc etc 2 Raconte t il le fait de la fondation du monastère de Ste Claire de Sisteron il écrit le 8 février 1285 Charles II venait de faire couronner son fils Charles Martel roi de Hongrie lorsque par acte magnifique il octroya peu de jours après à la poursuite et vive prière d'Alaette de Meolhon dame de Curban de singulier mérite licence et permission d'eslever de neuf un mo

1 A la suite du traité de Champ franc 4 oct 1288 Guillaume île Mevouillon et quelques autres seigneurs provençaux se trouvèrent au nombre des trente barons qui devaient être pris parmi les sujets du roi d'Angleterre pour être livrés en otage à Alphonse d'Aragon en attendant qu'on lui remit les fils puînés de Charles II et les otages qui devaient être choisis parmi les principaux habitants des villes de Provence Papon Hist de Prou 2 C de Nostre Dame Hist de Prou p 257 36

nastère de religieuses de Ste Claire La permission ne fut pas plus tôt obtenue que la dame Gérarde de Sabran abbesse de S Claire d'Avignon fut instamment priée de se transporter à Sisteron ce qu'elle fit incontinent etc Alayette eut un autre frère qui mourut à un âge avancé et par lequel on peut encore supputer celui qu'elle avait elle-même à pareille époque Celui-ci avait embrassé de bonne heure l'état monastique et avait passé les années de sa jeunesse dans le couvent des FF Prêcheurs Dominicains de Sisteron Il en sortit dans la suite pour occuper le siège épiscopal de Gap vers l'an 1281 d'où il passa à l'archevêché d'Embrun Il avait administré ces deux diocèses pendant treize ans lorsqu'il mourut en 1294 2 Ainsi au temps où Alayette se retira au monastère de Sisteron elle approchait du terme de sa vie D'autre part on a déjà vu que R Feraud mourut entre l'an 1320 et l'an 1324 ce qui en supposant qu'il parvint à un grand âge à quatre vingt ans par exemple 3 porterait l'époque de sa

naissance vers l'an 1245-46 c'est à dire à l'avènement de Charles 1er d'Anjou De l'ensemble de ces divers faits voici ce que l'on peut déduire de plus probable Vers le commencement du XIII^e siècle Guillaume Feraud de Thorame se retira au monastère de S Victor de Marseille laissant deux fils auxquels il partagea ses biens L aîné n'eut qu'une fille qui épousa Anselme de Glandevéz en 1235 et lui apporta la majeure partie des biens de la maison de Thorame Le second mari d'une fille de la maison d'Agoult et très probablement de Mevouillon eut trois fils NN Feraud de

1 Le monastère de S e Claire de Sisteron fondé en 1285 hors la ville fut transféré dans l'enceinte en 1360 à cause des inondations de la Durance Il fut supprimé plus tard et ses revenus furent partagés entre les Dames de St Bernard de Mauosque et les Ursulines de Sisteron Cf Bouche Char Dioe de Sisteron On avait uni au monastère de S c Claire de Sisteron l'abbaye de S Pierre de Souribe en 1464 Jeanne de Mevouillon étant alors abbesse de Sisteron Papon Cfior Dioe de Sisteron 2 Gall Christ t 1 col 465 Joff Hist des Alp Mar col 1658 H Bouche Hist de Prov pa 264 3 On verra bientôt que ce chiffre est très exacté puisque Ouillaume Peraud d'Ylonse frère aîné de Raymond accompagnait en 132J le Bénéchal de Provence Raynald de Scaletta dans une expédition militaire 37

Thorame Raymond Feraud des seigneurs d'Ylonse Guillaume Feraud des seigneurs d'Ylonse et deux filles dont une du nom de Béatrix épousa Guillaume Rostaing de Beui veuf d'Hu guette de Rambaud et une autre NN qui épousa Laugier Rostaing de Roquesteron L'entrée d'une fille de la maison de Mevouillon dans celle de Feraud de Thorame n'est ici il faut en convenir qu'une pure présomption mais cette présomption s'appuie non seulement sur les rapports certains de parenté qui ont existé entre ces deux familles pendant les temps qui ont précédé et suivi la vie de R Feraud mais encore sur la communauté des noms de Guillaume et de Raymond entre les frères d'Alayette et deux enfants de la maison de Thorame ce fait ne pouvant être ici tenu pour un rapprochement de hasard et démontrant au contraire qu'entre les deux maisons le lien du sang avait été resserré par un autre alors tenu pour non moins sérieux et qu'on en séparait rarement celui de la religion Un autre usage de ces mêmes temps voulait que les enfants des deux sexes de grandes et illustres familles sortissent de bonne heure de la maison paternelle pour entrer dans celle du prince ou tout au moins dans celle d'un personnage de haute noblesse La condition à laquelle on les soumettait avait bien en réalité quelque chose de servile mais ce n'était pas l'idée qu'on y attachait On n'y voyait qu'un mode d'apprentissage dans la science du monde un moyen de se former aux sentiments élevés aux mœurs polies et élégantes et il est bien certain que cette voie était alors la seule par où les jeunes gens pouvaient acquérir les perfections qu'on réclamait d'un vrai gentilhomme R Feraud fut donc envoyé à la cour de Charles le P Sa naissance et la haute position qu'y tenaient ses parents lui en facilitèrent l'accès De plus les aptitudes que déjà il avait dû manifester étaient si conformes au goût d'Alayette de Mevouillon pour les études poétiques elles entraient tellement dans le rôle qu'elle eut avec les femmes les plus distinguées de ce temps dans le mouvement littéraire des troubadours qu'elle dut appliquer tous ses soins à seconder son jeune parent dans ses débuts à le diriger et surtout à l'encourager en le recommandant 38

mandant à l'attention du souverain Sous l'empire des sentiments de reconnaissance que devait inspirer cette protection et dans l'éclat où un tout jeune homme frais venu d'un manoir perdu en de sauvages montagnes voyait la femme qui la lui accordait on s'expliquerait sans peine qu'il l'eût célébrée dans ses premières productions Rien pourtant ne dit qu'il en ait été ainsi si ce n'est la fable inventée par le Monge de Montmajour et qui n'eut peut-être pas d'autre fondement En tout cas on sait la latitude que les mœurs du temps laissaient aux poètes dans le culte de la dame de leur choix dans l'expression de leurs sentiments ils épuisaient toutes les hardiesses et les plus grandes distances des rangs n'étaient pas même une garantie contre les témoignages passionnés qu'ils adressaient à leur idole C'était affaire d'art et de convention la fiction n'avait pour règle que le caprice Dante divinisa une enfant qu'il avait entrevue Pétrarque chantait encore Laure quand étant lui-même d

âge plus que mûr celle ci avait déjà été emportée par la peste noire âgée de quarante un ans et laissant onze enfants après elle Papon nous apprend qu'un religieux alla jusqu'à vouer son amour à la Sainte Vierge et à célébrer ses perfections corporelles lorsque les monastères eux mêmes toléraient de pareilles excentricités il fallait bien que l'usage eût singulièrement étendu le domaine poétique et qu'on tînt moins compte aux poètes des écarts de leur fantaisie que des grâces qu'ils y déployaient Au reste en ce qui concerne R Feraud rien ne nous dit que ses compositions amoureuses aient été adressées à Alayette de Mevouillon et en eût-il été ainsi elles ne changeraient rien à la signification des faits qui établissent leur condition respective Attaché à la maison de Charles Ier d'Anjou il ne faut pas se demander si R Feraud hésita à le suivre dans l'expédition de Naples Le baron de Mevouillon y prit part avec son fils Raimbaud et cette circonstance fut bien plus qu'il ne fallait pour faire céder à l'entraînement du moment un jeune homme toujours curieux de voir et désireux de gloire Raymond y fut suivi par son neveu Gilbert Feraud de **Thorame** et Alayette de Mevouillon fut certainement 39

au nombre des dames de la cour de Béatrix le jour où eut lieu à Naples cette fastueuse entrée dont on garda si longtemps le souvenir Tout ceci n'est pas une supposition hasardée Raymond Feraud ne fait pas preuve dans ses écrits de connaissances très sûres en fait de géographie mais il ne s'égare pas lorsqu'il décrit la route qui conduit à Rome puis à Naples Si il décrit un combat l'attaque d'une ville c'est avec la chaleur et le mouvement d'un homme à qui le métier des armes n'est pas inconnu et il faut bien qu'il ait porté de ce côté une partie de ses premières études pour avoir pu célébrer dignement et doctement c'est le mot de J de Nostre Dame dans ses vers comme il le fit plus tard l'application du jeune duc de Calabre aux sciences qu'embrasse l'art militaire Le rang que le baron de Mevouillon sa sœur et ses parents avaient à la cour les tint éloignés de la Provence au moins jusqu'aux événements malheureux qui signalèrent la fin du règne de Charles Ier Si on retrouve Alayette à Marseille à l'époque du passage de Charles II ce ne fut que momentanément et elle ne quitta Naples pour se retirer au monastère de Sisteron que vers le temps où son frère passa en Aragon en qualité d'otage 1288 1290 R Feraud qui fut longtemps attaché comme on sait à la maison de Marie de Hongrie ne dut revêtir l'habit monastique qu'un peu plus tard Quant à son neveu Gilbert en qui se maintint la faveur dont il avait été l'objet et qui épousa en 1309 la veuve de Raimbaud de Mevouillon tout fait croire qu'il mourut à Naples sans laisser de postérité puisque ses fiefs passèrent dans la branche collatérale de Glaudevez Tels sont les faits qui déjà mal connus en Provence du vivant du Monge de Montmajor lui ont servi de canevas pour le conte ridicule et inacceptable de la jeune nonnain enlevée et traînée dans les cours Car en ceci de deux choses l'une ou cette nonne avait prononcé des vœux ou elle était simplement novice dans le premier cas l'action de sa propre famille eût secondé l'autorité ecclésiastique pour arrêter des débordements scandaleux et les dehors des cours à défaut de plus puissant mobile auraient tout 40

seuls exigé plus de retenue de la part de personnages que de hautes fonctions y mettaient en vue dans le second cas si une certaine parité d'âge on a vu qu'elle était impossible avait permis entre eux la naissance d'un sentiment passionné les liens de parenté les fréquents et intimes rapports existants entre les deux familles l'égalité de leur condition auraient provoqué une alliance qui aurait concilié les satisfactions du cœur avec l'honneur des deux maisons Tout au contraire Alayette n'a jamais été mariée puisqu'elle est partout désignée par le nom de sa famille il ne faut pas se méprendre au titre de dame de Curban qui indiquait seulement la co-posssession du fief par lequel elle et son frère se rattachaient à la maison de Sault Agoult et ce qui prouve que l'intimité des **Thorame** Glaudevez avec les Mevouillons n'a jamais été altérée c'est qu'on s'en est servi pour calomnier Alayette et R Feraud Par Gilbert **Feraud de Thorame** qui depuis l'an 1303 avait à la cour de Naples le rang de chevalier d'honneur de Charles II R Feraud du fond de sa retraite à Lerins put s'entretenir dans la faveur de Marie de Hongrie et obtenir sur la recommandation de cette princesse le prieuré de Roquestéron même avant d'avoir mis la dernière main au poème qu'il lui avait dédié En effet on y apprend à la dernière page qu'il le termina l'an 1300 c'est à dire vers la cinquantième ou cinquante unième année de son âge et que déjà il avait quitté le monastère de Lerins puisqu'il se désigne par la qualité de prieur L'an de Dieu mil c très cent coinjlli lo Prais son romans On en est induit à croire que la vie monastique lui avait promptement apporté quelque mécompte Les ennuis les tracasseries les antipathies et les intrigues que couve ordinairement l'intérieur des

cloîtres étaient alors déjà aggravés à Lerins par le relâchement de la discipline Au sortir des événements qui avaient rempli de vives émotions les premiers temps de sa vie et après les pertes qui mettent des vides si tristes à la place des affections ce que R Feraud avait cherché dans l'état monastique c'était le calme de la solitude et la consolation dans le travail sans 41

trouble ou dans les hautes pensées de la destinée dernière Il ne trouva autour de lui que ces aigres et mesquines passions dont l'effet est d'autant plus poignant qu'elles s'agitent dans un espace restreint Cette cruelle expérience est celle qui attend ceux qui embrassent la vie monastique à l'âge et dans les conditions où se trouvait R Feraud lorsqu'il s'y voua Peu de ceux qui la font sont assez heureux pour y échapper R Feraud fut de ce nombre et il dut compter ce privilège comme le plus grand bienfait de sa protectrice parce qu'il y trouva la paix de ses derniers jours En effet il réussit à se faire si bien oublier au fond de son prieuré que nul n'en aurait su le nom sans un hasard particulier Pendant le XVI^{mt} siècle un religieux du nom de Re forsat d'Ollières s'avisait de faire une copie du poème de R Feraud et son manuscrit qui s'est conservé fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque Nationale sous le n° 784 Suppl franc Ce copiste qui a eu la malheureuse inspiration de rafraîchir le texte original en le rapprochant du dialecte qu'on parlait de son temps a accompli son travail avec si peu d'intelligence et de savoir que non seulement il y transgressa les règles de la grammaire et y faussa les vers mais encore il en altéra le sens En revanche voici l'intéressant détail par lequel son œuvre se termine Ayssi rent graciât a Dieu ea Sant Honorât Ctll que fes esta sancta vida En romanz Et tn après clll que l'a traslatada De sa s nions Local es Reforsat d'Olieras Que l'a soricha volentieras De bon cor am gran dévotion Mas gui lo nom vol entervar De mi que l'ay rolguda traslatar 1 Ollières est aujourd'hui un village de 3 à 400 habitants du canton de St Maxim n° arrondissement de Brignoles département du Var C'était un fief de la maison d'Agoult ce qui permet de supposer que Reforsat d'Ollières était de cette famille 42

D'Olieras a nom Reforsat E l'autre Raymon Ferraut A la Rocqua teno sa mayson Priais en la val d'Estaron E de l'Oliva près d'aquí Sa sabrien bon tut siey veti Frayres foin hwmils et enclin Del sont monestier de Lerins Le bourg qui porte aujourd'hui le nom de Roquestéron ou simplement de la Roque a été primitivement bâti sur la rive droite de l'Estéron Il est adossé à un rocher très aigu sur les flancs duquel ses misérables constructions vont en s'échelonnant jusqu'au sommet quelques pans de murailles d'un ancien château et le clocher d'une chapelle terminent cette pyramide A une époque déjà reculée le village resserré entre le roc et les eaux de la rivière s'étendit sur la rive opposée et donna naissance à un faubourg qui prit des accroissements rapides et finit par former un autre village dont l'importance dépassa de beaucoup celle du premier Sur ce point le sombre aspect de la vallée est encore attristé par la stérilité des hautes montagnes qui la bordent dans toutes ses directions mais en la remontant du côté de l'ouest par l'effet d'un coude que décrit brusquement la rivière l'œil embrasse un large paysage richement accidenté et au fond duquel au dessus des vapeurs flottantes émergent une infinité de montagnes bleues aux dentelures les plus variées et portant quelques points lumineux qu'on désigne par les noms de Sigalle Aiglun Salla griffou et autres encore Les masses touffues d'oliviers et les beaux vignobles qui remplissent les parties basses de la vallée y attestent la douceur du climat Le prieuré qu'y possédait le monastère de Lerins était désigné par le nom de St Jean de Moustiers mais sur les lieux mêmes il s'en est perdu jusqu'au souvenir Toutefois sur la rive gauche de l'Estéron et en avant du nouveau bourg il existe une vieille construction sur la façade de laquelle on distingue les claveaux d'un grand arc actuellement bouché par la maçonnerie mais présentant le caractère de ceux qui forment ordinairement 43

à la fois le porche et la façade des anciennes chapelles l'urales dans toute la contrée des Alpes Maritimes Rien à l'intérieur ne rappelle la destination première et la tradition locale n'y veut voir que la demeure d'une famille du nom de St Jean par laquelle aurait commencé le nouveau bourg et qui lui aurait légué son nom Mais le signe marqué de cet édifice le nom de Pré de Mous tiers qu'on donne encore aujourd'hui à une prairie qui y est attenante la certitude de l'existence à Roquestéron d'un prieuré de Lérins portant le nom de St Jean de Moustiers sont des faits précis qui démontrent que la tradition est ici en défaut De quelle importance fut ce bénéfice c'est ce qu'il est d'autant plus oiseux de rechercher que sans nul doute cette considération n'entra pour

rien dans le choix qu'en fit R Feraud Le fief de Roquestéron au XI^e siècle avait fait partie des domaines des seigneurs de Beuil 1TM race et l'on sait déjà que des alliances répétées avaient entretenu une proche parenté entre tous les membres de leur nombreuse descendance Vers la fin du XIII^e siècle Guillaume Rostaing de Beuil avait épousé Béatix de Thorame et Laugier Roquestéron une autre fille de la même maison toutes deux sœurs de R Feraud Ce qui autorise cette assertion c'est de voir un Jean d'Ylonse figurer avec Guillaume de Berre successeur de R Feraud au prieuré de St Jean de Moustiers dans un acte passé en 1325 ayant pour objet le règlement des dîmes de la Gaude 2 D après cette intervention et le titre sous lequel Jean est désigné il est impossible de ne pas comprendre qu'il a agi en qualité d'héritier de R Feraud que dès lors il en a été un très proche parent et qu'appartenant à une famille de Roquestéron cette famille ne pouvait être que celle des seigneurs du même lieu Ainsi en quittant le monastère de Lérins R Feraud n'eut pour but que de se rapprocher des siens et c'est avec eux qu'il passa les 1 En 1041 Rostaing de Roquestéron donna à Lérins l'église de SWean qui devint plus tard la prieuré fie Roquestéron sous le nom de St Jean de Mousliers C'est celui dont R Feraud fut investi Ecclesia Se Johannis et Sa Marie de Roca Cart de Lérins 2 Archives lu clergé do Vcncc 44

vingt cinq ou trente dernières années de sa vie Elles ne furent pas improductives R Feraud conserva jusqu'à la fin de ses jours ses habitudes laborieuses et se fut alors qu'il composa un poème intitulé la Vida de Sant Hermentari qui fut la dernière de ses productions Mais comme d'après l'ordre du temps où il la mit au jour il n'a pu la citer dans rémunération de ses œuvres placée en tête du prologue de la Vida de Sant Honorât et que jusqu'ici on n'a pu en retrouver le moindre fragment quelques uns ont révoqué en doute qu'elle ait jamais existé C'est à tort deux témoignages irrécusables constatent que la Vida de Sant Hermentari était fort connue pendant le XVII^e siècle et déterminent péremptoirement la date qui vient de lui être assignée Des travaux si nombreux ne manquèrent pas de répandre en Provence le nom de leur auteur et il s'y révéla avec des qualités si remarquables qu'il n'est jamais mentionné sans un mot qui atteste l'excellence de son talent de poète Toutefois il est vrai de dire que les jugements des temps plus rapprochés des nôtres lui ont été moins favorables La Vida de Sant Honorât qui a été le seul de ses écrits sauvé du naufrage où a péri la plus grande partie des œuvres des troubadours a été de tout temps fort connue de ceux qui ont étudié l'histoire de la littérature

1 Nous nous sommes servi précédemment du nom de Guillaume Feraud porté par le fils d'Isnard le Grand pour trouver l'héritier du frère de R Feraud On trouvera p 32 à la fin de la Généalogie de la maison de Glandevéz d'autres faits qui donnent un caractère de certitude aux assertions que nous émettons ici On y voit en effet que Louis seigneur de Cuers et de Falcon frère d'Isnard a eu de Jeanne Balb Rostaing dame de Rimplas trois fils parmi lesquels le second a le nom et le titre de Jean sieur de la Roquestéron et que dans la descendance de son frère Hélion l'aîné du second lit est nommé Raymond Feraud Il est facile d'en induire que Jean d'Ylonse et de Roque's téron premier héritier de Raymond Feraud est mort sans laisser de postérité et que par substitution les biens de sa famille ont passé dans la seconde branche collatérale maternelle comme ceux de Guillaume Feraud avaient passé dans la première De plus Jean de Ro Uestéi pn Glandever n'ayant eu qu'une fille de son mariage avec Louise de Vntimille il est assez évident qu'il laissa une partie de ses biens à un des enfants de son frère Hélion et qu'il lui fit donner le nom de Raymond Feraud soit pour rappeler une illustration de la famille soit en témoignage de ses souvenirs reconnaissants. 45

DICTIONNAIRE D E LA NOBLESSE,

CONTENANT les Généalogies, l'Histoire & la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs Armes, & l'état des grandes Terres du Royaume aujourd'hui possédées à titre de Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c. par création, héritages, alliances, donations, substitutions, mutations, achats ou autrement.

On a joint à ce Dictionnaire le Tableau Généalogique, Historique, des Maisons Souveraines de l'Europe, & une Notice des Familles étrangères, les plus anciennes, les plus nobles & les plus illustres.

Par M. DE LA CHENAYE-DESBOIS.

SECONDE ÉDITION.

TOME VIII.



A P A R I S,

Chez ANTOINE BOUDET, Libraire-Imprimeur du Roi,
rue saint Jacques.

M. DCC. LXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

p. 199

JASSAUD en Provence

Nous avons déjà parlé de cette ancienne Noblesse Tome V & Tome VII de la première Edition de cet Ouvrage & nous lions répéter ce que nous en avons dit d'après des Mémoires qui nous furent fournis alors L'Histoire héroïque & universelle de la Noblesse de Provence imprimée à Avignon en 1759 en fait aussi mention TH p ij & bien des gens disent le Mémoire qui nous a été envoyé parvient avec quelque fondement que la famille de JASSAUD ou JASSAUDI est originaire de Normandie & par ce principe on la fait descendre d'un Normand de ce nom qui est allé au service & vint s'établir en Provence mais une tradition qui paraît plus fidèle porte qu'elle est issue d'Italie ainsi que son ancien nom JASSAUDI dans les ades Latins semble l'indiquer Quoiqu'il en soit de son origine elle est établie en Provence depuis le XIV^e siècle au moins & a toujours joui des qualités honneurs & privilèges attachés à la plus ancienne noblesse ce qui est justifié 1 par les investitures hommages &c dénombrés des terres nobles que cette Famille a reçus prêtés & donnés à la façon des Nobles & par les Arrêts de noblesse ou décharges des droits des francs fiefs qu'elle a obtenus contre les traitans 3 par des Lettres Patentes des Rois portant qualification de Nobles en faveur de ceux de cette Famille qui les ont obtenues 4 par une possession de

terre ou fief noble non interrompue depuis environ trois siècles & dans les temps où les feuls Gentilshommes avoient droit d'en posséder & par les anciennes Qualifications de Noble d'Ecuyer Meffire Chevalier Damoiseau en Latin Miles Domicellus & c. prises dans tous les ducs de Provence & c. prouvées successivement

ment de père en fils sans aucune interruption C'est ce qu'on va successivement démontrée dans la filiation que nous allons donner I HUGUES DE JASSAUD Noblesse Hugo Jaffaudi Miles de Luco fut choisi à cause de sa sage probité fit noblesse distinguée pour pacificateur d'une rixe survenue entre les Seigneurs de Font-Jean & de Borme de Font-Jean de Mole Se la Char treuve de la Verne près de Toulon On passa à ce sujet en 1416 une transaction qui est conservée dans cette Chartreuse Il est le premier de ce nom dont on ait connaissance & d'où descendent les branches de JASSAUD établies aujourd'hui en Provence & à Paris Il étoit né dans le XIVe siècle & s'établit au Luc gros Bourg près de la ville de Toulon dans la basse Provence comme on le peut voir dans deux différens actes dont l'un est une transaction du 10 Octobre 1416 reçue par Durand Fabry Notaire dudit lieu du Luc Comme HUGUES DE JASSAUD faisoit profession des armes ainsi qu'il convenoit à sa naissance il fut tué en 1419 à la bataille d'Aquila en Italie que Louis d'ANJOU Roi de France gagna sur les Catalans Sous les premiers descendants de ce HUGUES il arriva un événement fatal à cette Maison qui ayant la jouissance de la Baronnie de Thorame basse près Digne en Provence & des Vallées sur les frontières de Provence & de Savoie y fit transporter tous ses effets titres & papiers & s'y établit Cet événement rapporté en gros dans l'Histoire de Provence écrit par un Médecin de Sisteron a coupé le chaînon par lequel on auroit remonté à une antiquité plus reculée Il y avoit à Thorame basse une fontaine ou un clocher dans lequel on avoit renfermé les effets les plus précieux & les papiers publics & particuliers les ennemis qui faisoient une guerre cruelle ne pouvant se rendre maîtres de ceux qui s'y étoient renfermés pour défendre ce lieu y mirent le feu & tout fut réduit en cendre De plus les guerres étrangères civiles & de Religion qui sont survenues depuis n'ont pas peu contribué à priver cette famille des connaissances qu'elle auroit pu avoir sur son ancienne origine II PAUL DE JASSAUD du Luc fils de HUGUES est qualifié Damoiseau dans son testament du 10 Juillet 1481 passé devant Guillaume Armer Notaire de la ville de Colmars & c. étoit mort la même année III JACQUES DE JASSAUD Vice Bailli & Capitaine pour le Roi de la ville de Toulon ce qui est prouvé par une délibération de l'Hôtel de Ville du 17 Juillet 1457 Il épousa Nicole de Clapiers du Puget de la ville d'Hierres dont MONET qui fut & CLARETTE mariée dans la Maison de Clapiers du Puget IV MONET DE JASSAUD Seigneur de la Mouthière [référence idem ? <http://jcfvc.chez-alice.fr/thoramebasse.htm>] ainsi qualifié dans ses contrats se transféra dans la haute Provence où il posséda le fief de la Mouthière & c. testa devant Antoine Garnier Notaire de la ville de Colmars en Provence le 26 Décembre 1506 Il avoit épousé Marthe de Tyrant De ce mariage vinrent plusieurs enfans entr'autres GEORGES qui fut BARTHELEMY LAURENT & c. JEAN dont on ignore la destinée V GEORGES DE JASSAUD Seigneur de la Mouthière testa le 21 Mai 1582 devant Antoine Luce Notaire de Thorame basse Il avoit épousé Catherine de Socy dont il eut JEAN qui fut ANTOINE Lieutenant au siège de la ville de Digne mort sans postérité de son mariage avec Jeanne de Segurier de Pignols & c. ESPRIT marié à Louise du Puget dont MARC ANTOINE DE JASSAUD mort fort jeune au Collège de Rioms & c. ISNARD qui vint s'établir à Paris & est auteur des branches qui s'y fixèrent rapportées ci après VI JOSEPH DE JASSAUD Ecuyer Seigneur de la Mouthière Gentilhomme du Prince de Condé par Lettres Patentes données à Rouen le Janvier 1607 Épousa Marguerite d'Oraison dont il eut JEAN qui fut PIERRE Seigneur de Champagne en Picardie marié sans enfans à Jeanne de Longuejoie & c. HONORÉ pourvu d'un Canonat dans l'Eglise Métropolitaine de St Sauveur d'Aix sur la résignation d'ISNARD DE JASSAUD son oncle qui l'avoit eu avant d'aller s'établir à Paris & c. ANTOINE Religieux Minime mort en odeur de sainteté & c. JEAN DE JASSAUD Ecuyer Seigneur de Thorame basse acquit conjointement

avec HONORÉ son frère une portion de la Terre & Seigneurie de Thorame basse & obtint du Roi en considération de leurs services le don & remise du lot & c. autres droits dus à Sa Majesté pour raison de leur acquisition par Lettres Patentes lignées & contresignées portant qualification de Noble en leur faveur données à Paris le dernier Janvier 1610 vérifiées & c. en la Cour des Comptes le 23 Décembre suivant Il fit son testament olographe le 16 Juillet 1650 & c. mourut de la peste le 12 Août suivant Son testament fut révisé & c. paraphé par verbal du 24 Septembre & c. par le Lieutenant au siège de Digne Il avoit épousé le 2 Novembre 1601 Jeanne de Genève

dont t ALEXANDRE qui fut 2 PIERRE Capitaine dans les Chevaux Légers du Chevalier de la Vieuville tué au siège d Etampes en 1652 âgé de 24 ans 3 JEAN Prieur de la Chartreuse d Aix mort en odeur de sainteté 4 ANTOINE Chanoine de Saint Sauveur d Aix y HONORÉ mort garçon Une autre Généalogie manuscrite le nomme FRANÇOIS ôc dit qu il mourut Chanoine de Saint Sauveur d Aix 6 MARGUERITE mariée à Pierre de Rochy de Baras 7 Se ISABEAU femme de Melchior de Melingue de Riez VIII ALEXANDRE DE JASSAUD Ecuyer Seigneur de Thorame &c servit le Roi pendant les troubles de Provence sous les ordres du Duc d Arrou leme Il quitta le service Ôc mourut le 23 Octobre 1664 Il avoit épousé 1 en 1655 un autre Mémoire dit le 11 Novembre 1663 Marie de Castellane d AUyus ôc 2 le 16 Novembre 1647 Catherine de Demain de la ville de Carpentras Il eut du premier lit une fille morte en bas âge & du fécond i JOSEPH mort Chanoine de Saint Sauveur d Aix 2 ANNIBAL qui fut j 8c FRANÇOIS mort âgé retiré du service IX ANNIBAL DE JASSAUD Chevalier Baron de Thorame Bafle né le 4 Novembre 1655 donna à Sa Majesté le dénombrement des biens 8c droits Seigneuriaux de la Terre de Thorame le 11 Novembre 1680 il étoit alors Chanoine Clerc de l Eglise Métropolitaine de Saint Sauveur d Aix ôc s étant démis de son Canonat en faveur de JOSEPH son frère aîné il épousa à Paris Anne Elifabete de Fabry par acte passé devant Pricchon Ôc Doyen Notaires de ladite ville le 26 Novembre 1668 Il avoit obtenu contre les traitans des droits des francs fiefs le 19 Décembre 1694 une Ordonnance de Nobleilb 8c Jugement en dernier ressort rendu par M le Bref Intendant 8c premier Président du Parlement de Provence ôc le 2 Juin 1718 il fit rendre encore pour le même sujet une pareille Ordonnance par M le Sret le fils qui succéda à son père dans l intendance de la première présidence du Parlement d Aix 11 avoit rendu son hommage & prêté ferment de fidélité au Roi pour raison de la Terre le 14 Août i ip testa devant Martinat Notaire de la ville d Aix le 12 Mai 1714 ôc mourut le 11 Avril 1731 11 eut de son mariage JEAN ALEXANDRE qui fut ôc PIERRE JACQUES Lieutenant des Maréchaux de France vivant garçon X JEAN ALEXANDRE DE JASSAUD Chevalier Seigneur de Thorame Bafle né le 7 Septembre 1699 rendit hommage au Roi le 16 Août 1707 donna le dénombrement de ses biens ôc droits Seigneuriaux ôc mourut le 11 Mars 1747 après avoir fait un testament solennel qui fut ouvert le 19 Juin de la même année 11 avoit épousé par contrat du 4 Juillet 1714 Madelene d Albert fille de Jean Batijle Lieutenant Général d Artillerie en Provence dont i HIPPOLITE qui fut 2 ôc JEAN ALEXANDRE Officier de Marine ôc Lieutenant de vaisseau au département de Toulon XI HIPPOLITE DE JASSAUD Chevalier Seigneur Baron de Thorame Bafle & ses Vallées né le 8 Février 1725 a prêté hommage ôc ferment de fidélité au Roi ôc donné son dénombrement pour raison de ladite Terre les 15 Mai Ôc 7 Juillet 1755 Il a épousé i Marie de Chaylan de Moriès dont deux fils morts au berceau ôc a le 12 Août 1757 Marie Urfule de Vaucance de Dauphiné nièce de feu Louis Jacques François de Vaucance Evêque ôc Seigneur de Sénés Tome III C c

Branche établie à Paris VI ISNARD DE JASSAUD quatrième fils de GEORGES ôc de Catherine de Socy vint se tablir à Paris sous le règne de HENRI IV fut premier Commis de M de Gevres Secrétaire d Etat puis Secrétaire du Roi Contrôleur de la Chancellerie du Palais de Paris le 25 Mai 1657 ôc mourut en 1665 11 a eu pour épouse Jeanne Trijtan fille de Jean Trijian Auditeur des Comptes 8c de N de Morelly dont i Louis Marquis d Arquinvilliers Correcteur des Comptes mort garçon en Juillet 1661 & inhumé le 50 aux Blancs Manteaux 2 NICOLAS qui fut 3 ANTOINE Prêtre de l Oratoire 4 & ANNE mariée à N la Motte Boifgras Gentilhomme de la Ville de Rouen VII NICOLAS DE JASSAUD Marquis d Arquinvilliers Seigneur de Richebourg de la Lande Vicomte de la Borde 8cc Conseiller au Parlement de Metz le 17 Octobre 1633 Maître des Requêtes le 10 Juin 1640 Secrétaire d Etat depuis le 18 Août 1670 jusqu au 16 Mai 1674 mourut le 16 Décembre 1683 Conseiller d Etat âge de 78 ans 8c fut inhumé aux Blancs Manteaux Il avoit épousé Marie de Flandres morte en 1700 âgée de 84 ans fille de Guillaume de Flandres Trésorier des Parties Câfuelles ôc deniers extraordinaires dont i Louis Conseiller au Parlement de Paris le 12 Mai 1675 mort sans alliance le 3 Janvier 1681 ôc inhumé aux Blancs Manteaux i JEAN qui fut auteur du premier rameau de cette branche j GUILLAUME tige du fécond rameau rapporté ci après 4 ANDRÉ JEAN ou ANDRÉ NICOLAS Seigneur de Richebourg d abord Jéfuite puis Conseiller au Parlement de Paris le 11 Septembre 1664 Président en la Chambre des Comptes le 6 Mai 1700 mort le 4 Juin 1717 Il avoit épousé le 16 Février 1700 Marie Anne Madelene Couffard fille de Gabriel Couffard Secrétaire du Roi Ôc à Anne Regnaud dont deux filles

fçavoir a ANNE JV ADELENE DE JASSAUD née le 8 Mars 1703 mariée le ij Février 1715 à Gefroy Macé Camus de Punicarre Confeiller au Parlement de Paris puis Maître des Requêtes premier Préfident au Parlement de Rouen Elle eft morte fans enfans le 13 Janvier 1717 8e eft inhumée à Saint Merry b 8c ANGÉLIQUE MARGUERITE DE JASSAUD née le 16 Octobre 1704 mariée i au Marquis de Roncherolles dont une fille morte femme de René Auguffin de Meaupeou alors Préfident à Mortier au Parlement & aujourd'hui Chancelier de France 6c a à Pierre Charles de Beaufort Mont loijjicr Marquis de Canillac Lieutenant Général des Armées du Roi Elle eft morte le ip Novembre 1759 âgée de yy ans y AUGUSTIN NICOLAS auteur du troifieme rameau rapporté ci après 6 ôc MARIE ANNE femme de Jpfeph Nie olas Foucault de Magny Confeiller d Etat en 1704 morte le ay Septembre 1731 âgée de 77 ans Premier Rameau VIIL JEAN DE JASSAUD Chevalier Seigneur d Arquinvilliers Confeiller en la Cour des Aides ôc Maître des Requêtes le 3 Mai i 58y avoit époufé Louife Charlet fille de Pierre Charlet Seigneur d Ebly Confeiller au Parlement Ôc de Marie de Feulqueux fa troifieme femme 11 en a eu i LOUIS NICOLAS qui fuit a N mort fans poftérité 3 LOUWE mariée par contrat du ii Mars 1700 à Jean Thevenin Marquis de Courfan Maître des Requêtes mort le 10 Janvier 1710 dont deux filles l une mariée au Préfident de VUlandrtau ôc l autre morte femme de CHARLES ETIENNE DE JASSAUD fon oncle à la mode de Bretagne par fa mère 4 N DE JASSAUD veuve du Comte de Matha 5 ôc N DE JASSAUD Supérieure d un Couvent de filles à Meaux IX LOUIS NICOLAS DE JASSAoo Marquis d Arquinvilliers ôcc Exempt des Gar des du Corps du Duc d ORTÉAss Régent du Royaume eft mort tans enfans de Marie du May fon

Second Rameau VĪI GUILLAUME DE JASSAUD Chevalier Seigneur de la Borde Vernon 8c du Gué troifieme fils de NICOLAS ÔC de Marie de Flandres fut Confeiller en la Grand Chambre du Parlement de Paris le jo Avril 1681 8c eft mort le 6 De cembre 1718 11 avoir époufe i le ta Mai i 58 Anne Foucher morte fans enfans en 1 699 Se 1 le ip Avril 1 700 Marie Neret fille de Pierre Neret Seigneur de Clermet Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi 8c de Marie Cou inet Du fécond lit il a eu r PIERRE GUILLAUME qui fuit i JEAN Seigneur de Rigny j CHARLES ETIENNE Seigneur de Vaupes reux Thiers &c Chevalier de l Ordre du Saint Efpit de Montpellier qui cpoufa N Thevenin de Courfan fille puinée de Jean Thevenin Marquis de Courfan Se de LOUISE DE JASSAUD dont une fille N DE JASSAUD ma rie e i à N Marquis de Chabenat mort Officier aux Gardes Françoises 8c a le 11 Avril 1769 à N d Ertach Capitaine aux Gardes Suiffes 4 ANDRÉ NICOLAS Seigneur de Saint Die Auditeur des Comptes y MARIE morte Religieufe Carmélite 6 ôc 7 MARIE ANNE 8c CHARLOTTE ELISABETH DE JASSAUD IX PIERRE GUILLAUME DE JASSAUD Chevalier Seigneur du Gué de Ver non &c Confeiller au Parlement de Paris le 4 Septembre 1711 a e poufé Michelle Auger de laquelle font iflûs i PIERRE qui fuit z AMBROISE AUGUSTIN Chevalier Commandeur de l Ordre du Saint Efpit de Montpellier j ANDRÉ CHARLES Chevalier Officier dans la Marine 4 MARIE MI CHELLB femme de Charles Louis de Scarron Seigneur Marquis de Dione &c y MARIE JEANNE allie e en 1767 avec N Fiancini de Villepreux 6 & 7 MARIE CHARLOTTE & MARIE X PIERRE DE JASSAUD Chevalier Seigneur de Boifchantel Bornanville &c veuf de Marie Anne Thomas de Boifchantel qu il avoir époutée en 17 5 en a eu une fille nommée MARIE ALBXANDRIHE DE JASSAUD Troi ieme Rameau établi en Picardie VIII AUGUSTIN NICOLAS DE JASSAUD Chevalier Seigneur de la Lande cinquième fils de NICOLAS ôc de Marie de Flandres e poufa en Mai 1657 Marie Edmée Luttin fille de Nicolas Louis Lottin Seigneur de Charny Pré fident de la Cour des Aides & de Louife Larcher Il eft mort en Août 1718 laiifant i AUGUSTIN GUILLAUME qui fuit z LOUIS ANDRÉ DE JASSAUL DE RICHEBOUG mort fans poftérité de N de Marquet fon époufe j N DE JASSAUD dit le Chevalier de la Lande mort fans alliance 4 8c y deux filles mortes 6 8c N DE JASSAUD DE COURSAIN VILLE vivante IX AUGUSTIN GUILLAUME DE JASSAUD Chevalier Seigneur de la Lande a époufe à Peronne en Picardie N de Maupoint de Rainville de laquelle il a plufieurs enfans entr autres i N DE JASSAUD au fervice N DE JASSAUD Bénédicfin ôc 4 ÔC deux filles l une Religieufe ôc l autre non mariée en 1765 Ils font leur demeure ordinaire à SoiHbns Les armes d a ur au croijjant d argent au chef coufu de gueules chargé de j étoiles d or

p. 375

Comptes LAINCEL Suivant le Supplément à l'Histoire héroïque de la Noblesse de Provence pag 76 cette Famille noble tire son nom de la Terre de LAINCEL ou LINCEL dans la Viguerie de Forcalquier au Diocèse de Sisteron comme le remarque l'Abbé Robert dans son Etat de la Provence Tome II y pag 156 où il observe que dès l'année 1061 cette Famille étoit en possession de cette Terre qu'elle est une des plus anciennes du Royaume & qu'elle a possédé successivement les Seigneuries de Romoules d'Aubenas de Puimichel d'Hospitalier de Mondes de **Thorame** du Brufquet de Mouftier de Moufteir & autres & qu'elle est des plus illustres pour avoir donné deux Evêques de Gap & plusieurs Chevaliers de Malte

Saint-Sauveur-sur-Tinée: Des Ectini aux Blavets

Par COLLETTA Gérard

<http://books.google.com/books?id=SiRIEgdmXgC&pg=PA31&dq=thorame&lr=&hl=fr&cd=39#v=onepage&q=thorame&f=false>

Comté de la Tinée, surtout quand on connaît le rôle que tiendra cette localité, aujourd'hui presque totalement désertée par ses habitants, au cours des siècles suivants.

Quoi qu'il en soit, à l'époque où la mention « *Comitatus Tenearum* » apparaît dans nos sources, l'Empire de Charlemagne n'est plus qu'un lointain souvenir et ses institutions sont purement fictives : le Comté de la Tinée est devenu un qualificatif géographique (à l'image de notre actuel « Comté de Nice ») et l'unité politique, si chère au cœur de Charlemagne, a laissé la place à un morcellement du territoire en une multitude de petits fiefs quasiment indépendants. Au début du second millénaire, cependant, un seul seigneur règne sur la Haute Tinée : il s'agit de Rostaing de Thorame, qui possède en outre de nombreux autres fiefs. Rostaing est un des descendants directs de la famille seigneuriale de Castellane qui tiennent Puget-Rostang ⁽¹⁾, Isola, Rimplas, Roquestéron, Roure, Saint-Sauveur, Saint-Etienne-de-Tinée, le Valdeblore et Villars.

Rostaing de Thorame épouse, en 1009, une fille de la maison vicomtale de Nice qui lui donnera un fils, Rainart. Celui-ci succède à son père vers 1046.

Rainart n'a laissé que peu de traces dans les textes du Moyen-Âge.

Curieusement, à Saint-Sauveur, son souvenir s'est perpétué au travers d'un nom de quartier : « Champ Rainart », aux confins de la commune avec Isola.

Ces terres étaient, durant tout l'Ancien Régime, des terres nobles, exemptes de cens; au XIV^e siècle, elles appartiennent à Pierre Balb et au XV^e au Duc de Savoie : son clavaire de la viguerie du Puget ne peut les louer. A partir du XVI^e siècle, elles seront données en emphytéoses à divers habitants de Saint-Sauveur.

Comté de la Tinée, surtout quand on connaît le rôle que tiendra cette localité, aujourd'hui presque totalement désertée par ses habitants, au cours des siècles suivants.

Quoi qu'il en soit, à l'époque où la mention « *Comitatus Tenearum* » apparaît dans nos sources, l'Empire de Charlemagne n'est plus qu'un lointain souvenir et ses institutions sont purement fictives : le Comté de la Tinée est devenu un qualificatif géographique (à l'image de notre actuel « Comté de Nice ») et l'unité politique, si chère au cœur de Charlemagne, a laissé la place à un morcellement du territoire en une multitude de petits fiefs quasiment indépendants. Au début du second millénaire, cependant, un seul seigneur règne sur la Haute Tinée : il s'agit de Rostaing de **Thorame**, qui possède en outre de nombreux autres fiefs. Rostaing est un des descendants directs de la famille seigneuriale de Castellane qui tiennent Puget-Rostang ⁽¹⁾, Isola, Rimplas, Roquestéron, Roure, Saint-Sauveur, Saint-Étienne-de-Tinée, le Valdeblone et Villars.

Rostaing de **Thorame** épouse, en 1009, une fille de la maison vicomtale de Nice qui lui donnera un fils, Rainart. Celui-ci succède à son père vers 1046.

Rainart n'a laissé que peu de traces dans les textes du Moyen-Âge.

Curieusement, à Saint-Sauveur, son souvenir s'est perpétué au travers d'un nom de quartier : « Champ Rainart », aux confins de la commune avec Isola.

Ces terres étaient, durant tout l'Ancien Régime, des terres nobles, exemptes de cens; au XIV^e siècle, elles appartiennent à Pierre Balb et au XV^e au Duc de Savoie : son clavaire de la viguerie du Puget ne peut les louer. A partir du XVI^e siècle, elles seront données en emphytéoses à divers habitants de Saint-Sauveur.

ANNEXES A LA PREMIERE PARTIE

1 - Liste des seigneurs de Saint-Sauveur

A) Possédant la Basse Juridiction :

vers 1009	Rostaing de Thorame
vers 1046	Rainart de Thorame, fils du précédent
vers 1056-60	Rostaing-Rainart de Thorame, fils du précédent
vers 1003	Guillaume-Rostaing de Thorame, fils du précédent
---	?
milieu XIII ^e -1298	Raymond-Rostaing de Thorame-Glandèves, co-seigneur
fin XIII ^e	Féraud de St-Sauveur, neveu du précédent, co-seigneur
1298-1351	Aldebert de St-Sauveur, fils du précédent, co-seigneur
1351-1391/1422	Philippe Balb, fils du précédent, co-seigneur
1351-1358	Pierre Balb, frère du précédent, co-seigneur
1376-1383	
1387-1391	
1358-1373	La comtesse de Provence, par confiscation au précédent co-seigneur
1373-?	Andaron Badat, ex-coseigneur d'Eze, par achat à la précédente, co-seigneur
1383-1387	Le comte de Provence (Charles de Duras), par confiscation à Pierre Balb, co-seigneur
1391-1444	Le comte de Savoie, par confiscation à Pierre Balb, co-seigneur
fin XV ^e -1393	Marguerite Badat, fille d'Andaron, puis son mari Louis Chais, co-seigneurs.
1416-1417	André Raimberti, de St-Etienne, par achat au précédent co-seigneur
1417-1444	Le comte de Savoie, donataire du précédent, seigneur
1444-1699	La Communauté, par octroi du précédent, seigneur

B) Sans Juridiction :

1417-1443	André Raimberti
1443-1452	Antonia, fille du précédent, et son mari Jacques Loquez
1452-1496	Michel Loquez, fils des précédents
1496-1533	Antoine et Philippe Loquez, fils du précédent
1533-1554	Jacques Loquez, fils de Philippe
1554-?	Honoré Bordino, de Peille, par mariage avec la fille du précédent.